

55ème session du Conseil des droits de l'homme : Engagement du Mali pour la lutte contre l'impunité et la promotion des droits de l'homme

MALI 

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 2 AVRIL 2024

1551

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Fin de la Transition au Mali

La salve des opposants



L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) :
Performances économiques et stabilité monétaire



MJDH : Remise de 1000 exemplaires du recueil
des circulaires du département

Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

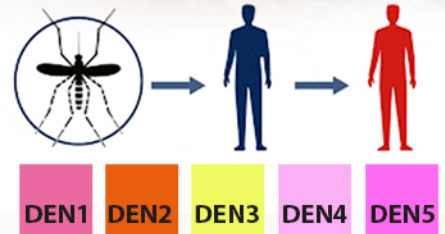


CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



5 sérotypes du virus de la dengue



SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre



DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (somnolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION



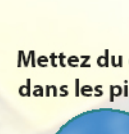
Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue*



Éviter l'eau stagnante



Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie

P.14



P.20



P.27



/ Une /

Fin de la Transition au Mali :
La salve des opposants

P.4

/ Breves /

Kayes : La direction régionale de l'INPS reçoit la visite du gouverneur de la région
L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) :

P.14

Performances économiques et stabilité monétaire

P.15

GRM : Le Mouvement "An Biko" soutient les veuves des Gendarmes tombés pour la patrie

P.16

Ramadan : L'ANSE remet des kits alimentaires aux veuves et orphelins des
militaires et paramilitaires

P.17

MJDH : Remise de 1000 exemplaires du recueil des circulaires du département

P.18

/ Actualité /

Opération Sounkalo Solidarité : Remise de vivres aux veuves de Bamako

P.20

Instances dirigeantes des entreprises : Atelier de réflexion et d'échanges pour promouvoir
la représentativité des femmes

P.22

/ Politique /

55ème session du Conseil des droits de l'homme : Engagement du Mali pour la lutte contre
l'impunité et la promotion des droits de l'homme

P.25

Fin de la transition au Mali : La classe politique dénonce le silence des autorités
de la transition

P.27

/ Culture & Société /

Préparatifs du ramadan :

P.29

La course contre la montre chez les couturiers

/ International /

Retrait des forces américaines du Niger :

P.30

Washington demande des clarifications

Le Niger crée sa propre école de pétrole et de gaz :

P.32

Le pays est devenu producteur du pétrole depuis 2011

/ Sport /

Stage d'après CAN :

P.33

Les aigles impressionnent !

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations
(AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass –
Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

• **Gérant:** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef:**

• **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA,
Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin
Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba
Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial:** Youssouf Diarra

• **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



Fin de la Transition au Mali

La salve des opposants

Un coup de tonnerre dans un ciel serein sous 43° à l'ombre ou un tourbillon dans un verre d'eau ? L'annonce de la mise en place d'un regroupement pour réclamer la fin de la Transition a été forte et le relais rapidement pris par certaines radios et télévisions internationales. A-t-elle été pour autant surprenante ? Sûrement pas tant il était de notoriété publique que certaines forces politiques et sociales du Mali voulaient en découdre avec le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga. En effet, les partis

politiques, à trois reprises, ont refusé de participer à ses demandes de rencontres. Son infructueuse insistance à malheureusement créé une situation délicate : le président de la Transition, Assimi Goïta, n'a plus de fusible.

L'occasion est donc trop belle pour les partis de feu Ibrahim Boubacar Keita ou de Soumeylou Boubeye Maïga de sonner la charge. Sans compter Abdoul Karim Konaté dit Empé de l'Adéma-Pasj récemment débarqué de la direction de l'Office du Niger. Ama-

dou Koïta, dont les récentes offres de services n'ont pas prospéré ne pouvait être absent de l'offensive. Sans oublier Housseini Amion Guindo dit Poulo, qui depuis quelques temps fait feu de tout bois. Et aussi, le parti de Tieman Hubert Coulibaly en fuite.

A ceux-ci se sont tout naturellement joints Issa Kaou N-Djim, ex thuriféraire de l'imam Mahmoud Dicko puis de Assimi Goïta lui-même renvoyé du CNT.



Ils ne sont pas seuls car il faut ajouter le M5-RFP Mali Kura (la première dissidence du mouvement qui a conduit au renversement du président IBK).

Ce nouveau regroupement, même insolite et hétéroclite n'a donc rien

d'étonnant.

Ses membres demandent la mise en place d'une architecture institutionnelle à l'effet d'organiser l'élection présidentielle dans les meilleurs délais. Légitime demande sans doute.

Qui est malheureusement brouillée par une menace à peine voilée de manifestations et de protestations. Pour cela, il faut d'abord jauger sa crédibilité dans l'opinion publique.

En encadré la Déclaration....

malikile.com
LE QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALE, CULTURELLE ET DE PUBLIQUITE

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74^{ème} Malinké
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Déclaration....

DECLARATION COMMUNE DE PARTIS, REGROUPEMENTS POLITIQUES ET D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA FIN DE LA TRANSITION

Nous, Partis politiques, regroupements politiques et d'organisations de la Société civile du Mali :

- Vu la Charte de la Transition révisée,
- Vu le décret n°2022-0335/ PT-RM du 06 juin 2022 fixant le délai de la Transition à deux (2) ans,
- Considérant les engagements pris par les Autorités de la Transition devant le Peuple malien et la Communauté internationale,

1- Constatons que la Transition, dont la durée avait été établie à 24 mois, à partir du 26 mars 2022, conformément à l'article 22 de la loi n°2022-001 du 25 février 2022 révisant la Charte de la Transition et le décret susvisé, a pris fin le mardi 26 mars 2024 :

2- Rappelons que c'était la prolongation d'un délai initial d'un an et 6 mois (18 mois) :

3- En conséquence, réunis ce jour 31 mars 2024, demandons aux Autorités en place, au regard du vide juridique et institutionnel ainsi provoqué, de créer les conditions d'une concertation rapide et inclusive, pour la mise en place d'une architecture institutionnelle, à l'effet d'organiser, dans les meilleurs délais l'élection présidentielle :

4- Utiliserons toutes les voies légales et légitimes, pour le retour de notre pays à l'ordre constitutionnel normal et dans le concert des Nations, gage de la stabilité politique et du développement durable :

5- Décidons de mettre en place, un Comité de suivi de la présente initiative.

La présente déclaration reste ouverte à tous les Maliens de l'intérieur et de la diaspora.

Fait à Bamako, le 31 mars 2024

Ont signé (CF liste jointe des Partis, Regroupements politiques et Organisations de la Société civile) :

YELEMA, RPM-CADRE DES PARTIS ET REGROUPEMENTS POLITIQUES (EPM, ASMA-CFP, CNDR, ADRP, CVCRT), ADÉMA-PASJ, MPM, M5-RFP MALI KURA (LDC, FARE AN KA WULI, MODEC, REPARE, PASODE, AKMD, EMK, EMA, MOTEMA, etc.), CODEM, JIGIYA KURA, APPEL DU 20 FEVRIER, PDES, ACRT-FASO KA WALE, NOUVELLE VISION POLITIQUE POUR LE MALI (NVP), NEMA, ALTERNATIVE, CDR, SIGUITA NIETA, PARTI UNION AN KA BOLO DI GNONGON MA, VISION NOUVELLE POUR LA DEMOCRATIE ET L'ALTERNANCE (VNDA), ARP/AFD, UDD, PJA-MALI, MARD, PDP, PS-YELEN KURA, ETC.




■ Moctar Sow

SALON DES
MEDIAS
DU MALI

3 EME
ÉDITION



DU 09 AU 12 MAI
2024

l o a d i n g . . .

■ Cap Mali+



Réflexion de l'honorable Aminata SANGARÉ sur la sortie médiatique des partis politiques et mouvements sur la fin de la transition.

AUCUN VIDE NI JURIDIQUE NI INSTITUTIONNEL AU MALI : LES INCOHERENCES D'UNE DECLARATION MAL VENUE

La déclaration dite de partis et d'organisations de la société civile sur la fin de la transition publiée le 31 mars 2024 a toutes les allures d'un acte qui ne dit pas son nom contre l'Etat, adossé sur des arguties grotesques.

1. Il est faux de soutenir que « la durée de la transition avait été établie à 24 mois à partir du 26 mars 2022, conformément à l'article 22 de la loi n°2022-001 du 25 février 2022 révisant la charte de la transition et le décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 ».

-Derrière cette malencontreuse rédaction (conformément à...et le) les rédacteurs voulaient certainement dire que les 24 mois achevés de la transition sont conformes à l'article 22 de la loi n°2022-001 du 25 février 2022 révisant la Charte de la Transition et au Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022.

Ce redressement rédactionnel étant opéré, il apparaît au grand jour dans le communiqué, l'incompatibilité manifeste entre l'article 22 (Nouveau) de la loi n°2022-001 du 25 février 2022 révisant la Charte de la Transition et le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 auquel il est fait allusion. La preuve de la mauvaise foi de leur Communiqué.

a. Que dit la Charte révisée ? Son article 22 (Nouveau) dispose : « La durée de la transition est fixée conformément aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation. La Transition prend fin avec l'élection présidentielle organisée par les autorités de la transition, la prestation de serment et la passation des charges au nouveau Président élu ».

On l'aura noté, l'article 22 (Nouveau) de la Charte renvoie aux recommandations des Assises nationales de la Refondation quant à la durée de la transition. Et justement dans le relevé des conclusions des Assises Nationales de la Refondation, il est spécifié au point 7 « De la durée de la Transition » que « les participants se sont prononcés pour la prorogation de la transition afin de pouvoir réaliser les réformes institutionnelles structurantes et, par conséquent, permettre des élections crédibles, équitables et transparentes. Les délais avancés varient

de 6 mois à 5 ans ». C'est précisément à ce point 7 que la Charte révisée renvoie en ce qui concerne la durée de la transition. Ce n'est ni à une loi ordinaire ou organique, encore moins à un simple Décret fût-il présidentiel, que la Charte renvoie quant à la durée de la transition.

Par ailleurs, l'article 22 (Nouveau) de la Charte ajoute que matériellement, la transition prend fin avec l'élection présidentielle, la prestation de serment et la passation des charges au nouveau Président élu. Cela signifie que dans la durée allant de 6 mois à 5 ans, la fin de la Transition suppose la tenue du scrutin présidentiel et l'entrée en fonction du Président élu.

b. Que dit le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 fixant la durée de la Transition? A son article 1er, ledit décret dispose que « la durée de la Transition est fixée à 24 mois, pour compter du 26 mars 2022, conformément à l'article 22 de la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ». Ce décret fixant la durée de la transition à 24 mois n'est pas conforme à la Charte révisée de la Transition.

La contradiction entre l'article 22 (Nouveau) de la Charte révisée et le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 est si évidente qu'elle se passe de commentaires. On ne perdra pas de vue que ledit décret est pris deux jours après le sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenu le 4 juin 2022 à Accra et qui était consacré au Mali, à la Guinée et au Burkina Faso. Il apparaît davantage comme la preuve constitutionnellement douloureuse de la double volonté des autorités maliennes de dialoguer avec la CEDEAO et de trouver un « compromis » entre les « exigence » de la CÉDÉAO et la volonté des Maliens d'opérer les réformes nécessaires avant la tenue des élections de fin de la Transition. L'édiction du décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 ne peut être intelligible que dans le contexte de la pression illégitime exercée sur les autorités de la transition par l'organisation de la CEDEAO sous le fallacieux prétexte de son pseudo-rétablissement de la Constitution.

2. Il est faux de parler de vide juridique et institutionnel.

Le Communiqué péremptoire contre l'Etat se fabrique un vide juridique et institutionnel illusoire. Comment pourrait-il y avoir un vide juridique et institutionnel ?

a. Un simple décret ne saurait prévaloir sur un texte de nature constitutionnelle :

C'est le béaba même de la hiérarchie des normes juridiques au sein de l'Etat. Comment le décret auquel ne

renvoie nullement l'article 22 (Nouveau) de la Charte révisé pourrait-il prévaloir sur cet article qu'il contredit ? La matière de la durée de la Transition étant de nature constitutionnelle puisque régentée par la Charte, aucun texte de nature légale ou réglementaire auquel elle ne renvoie nullement comme le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022, ne saurait valablement régir cette durée. Par définition, le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 est d'office frappé de nullité absolue. Il est nul et de nul effet, entièrement inopérant, car dépourvu de toute existence juridique. Comme dirait le Doyen WODIE, « alors que l'acte illégal est entré dans la circulation juridique pour en sortir, l'acte inexistant n'y est jamais entré... ».

b. Le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 implicitement abrogé par la nouvelle Constitution.

Au demeurant, même si le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 était régulier, l'entrée en vigueur de la Constitution du 22 juillet 2023 que ce Communiqué a soigneusement évité de viser, a eu pour effet de le priver de tout effet juridique. L'Article 189 de la nouvelle Constitution est claire sur la question : « La législation en vigueur demeure valable dans la mesure où elle n'est pas

contraire à la présente Constitution et où elle n'est pas l'objet d'une abrogation expresse ».

Le rêve de vide juridique et institutionnel entretenu par ce Communiqué à travers le Décret n°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 entre frontalement en collision avec l'article 190 de la nouvelle Constitution ainsi libellé : « Jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions, les institutions établies continuent d'exercer leurs fonctions et attributions. Toutefois, les activités de la Haute Cour de Justice prennent fin dès la promulgation de la présente Constitution ».

Le vide juridique et institutionnel fabriqué par le Communiqué du 31 mars 2024 reste une grosse illusion d'optique.

Bamako le 1er Avril 2024

Honorable Aminata SANGARÉ

membre de la commission des lois du CNT
et vice présidente du parti ADEPM
chargée des femmes, des jeunes et
des organisations de la société civile.



■ Abdoul Momini Bokoum

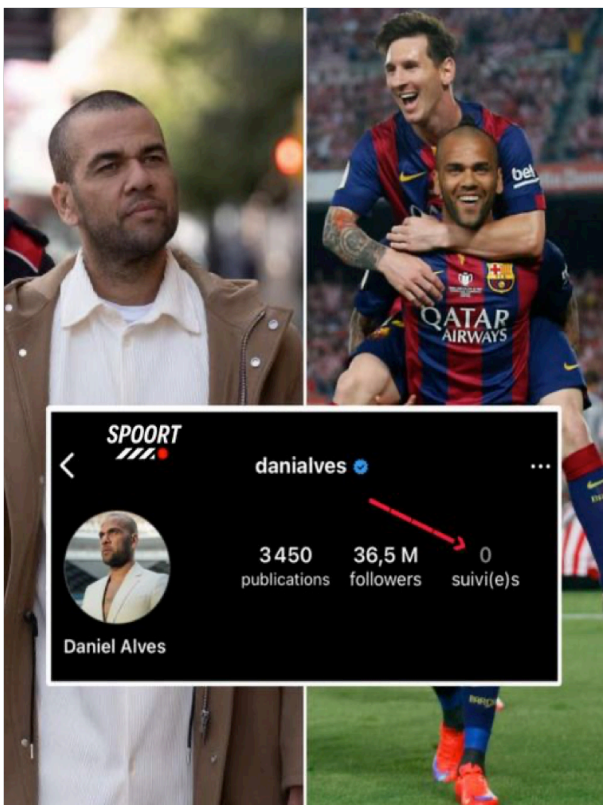


Pression, dépression sur la longévité transitoire

■ Sport



C'est incroyable ! Dani Alves vient de se désabonner de tous ses amis sur Instagram, y compris Messi et ses anciens coéquipiers du Barça.



■ Meguetan Infos



L'Autorité éthiopienne de recherche et de conservation du patrimoine culturel aidée par des chercheurs de l'Université d'Exeter ont découvert une ville oubliée depuis longtemps dans la région de « Harlaa », dans l'est de l'Éthiopie, connue sous le

nom d'ancienne Cité des Géants

Vous et moi ne sommes que la version miniature... de ces GRANDS.

Ces géants sont trois versions différentes.

- Un petit nombre, sont des Annunaki eux-mêmes. Car il faut préciser qu'il y a un millions d'années, la terre était régulièrement visitées par les Annunaki.
- Le plus grand nombre de ces geans avaient été "Fabriqué " dans les laboratoires par les scientifiques Annunaki. Ils étaient destinés pour des tâches bien spécifiques dans ce vaste territoire que nous appelons aujourd'hui l'Afrique.
- la troisième catégorie est ce que nous appelons les dieux heros cité dans ce que nous qualifions aujourd'hui de mythologie grecs qui, en réalité sont des personnages africains qui ont existé. Les Grecs étant venus en Afrique pour apprendre, de retour chez eux, ont réécrit l'histoire africaine en l'adaptant à leurs us et costumes. Ainsi les dieux héros africains devenaient des grecs avec des noms grecs.

Ces dieux heros sont: Zeus (en grec ancien est le dieu suprême dans la religion grecque antique. Cronide, fils du titan Cronos et de la titanide Rhéa, marié à sa sœur Héra a engendré, avec cette déesse et avec d'autres, plusieurs dieux et déesses, et, avec des mortelles, de nombreux héros, comme le conte la théogonie d'Hésiode (viii siècle av. J.-C.) La mythologie grecque le met en scène très fréquemment.

Nous avons Ulysse , Artemis, Héraclès, Hercule, Aphrodite, etc... tout ces dieux heros étaient africains.

Ces dieux heros sont le fruit engendré entre les fils biologiques des Annunaki et les filles des hommes.

La liste ne s'arrête pas là. Nous avons aussi des personnages cités dans la bible: Noé, Abraham, Adam, les descendants de Adam tels que Mathusalem etc... toute ces personnes ont vécu plus de 800 ans. De vrais Annunaki.

Je vous ferai une publication sur leur âge. Surtout je vous expliquerai pourquoi après le grand déluge, la durée de vie des humains a été divisée par 4.

Pour comprendre pourquoi on découvre de plus en plus des tombes de géants à travers le monde, il faut ressortir la partie numéro 4 de Nos origines noires sur les Annunaki

Dans le deuxième paragraphe de la quatrième partie, je disais ceci:

Il y a environ 1 millions d'années, la voie Lactée s'anime.

Des êtres semblables aux humains comme vous et moi, mais mesurant trois à quatre fois leur taille, les belliqueux Hanun-Aki'i (Anunaki) qui prédominent sur une planète orbitant autour de l'étoile Némésis, avec leur technologie si avancée peuvent explorer l'espace.

Ils parviennent même à pénétrer le système solaire, colonisant la planète Mars et la planète NIBIRU pour en faire des stations spatiales.

NIBIRU est une planète qui met 3600 ans pour effectuer son parcours autour du Soleil.

Ses passages successifs provoquent les glaciations, la fossilisation de forêts entières et la disparition d'animaux énormes tels que les dinosaures.

Il y a environ 250.000 ans à cause de son orbite qui l'éloigne du soleil pendant longtemps, la planète NIBIRU gèle. Pour la réchauffer, les colonisateurs Hanun-Aki'i créent un effet de serre en nébulisant de l'Uranium, l'hélium et de l'Or dans son atmosphère.

NIBIRU reste cependant trop pauvre en or. L'occasion pour en obtenir davantage se présente quand le roi des Hanun-Aki'i qui s'appelait "Alalu" de son vrai nom, Hala-anlô qui signifie en langue africaine "Hala" = Exact ou exactement et "Anlô" = Est arrivé où arrivera. Le roi Hala-Anlô est destitué de son trône sur NIBIRU et réfugié sur la terre, il découvre qu'il y a de l'or en abondance sur cette planète.

L'inscription suivante se trouvant sur une tablette sumérienne en témoigne.

Sur la grande montagne de Mars ils ont sculpté à l'aide de rayons lasers, l'image du roi Hala-Anlô, pour que son visage regarde pour toujours vers NIBIRU où il a régné et vers la terre où il a découvert l'or.

Pour ceux qui ont suivi les informations de la NASA, évidemment, sur la planète Mars dans la zone de Cydonia, il y a en effet une formation montagneuse semblable à un visage humain.

L'un de ces massifs résiduels est devenu célèbre en tant que « visage de Mars » sur une image prise le 25 juillet 1976 par l'orbiteur de la sonde américaine Viking 1.

Quelques jours plus tard, le 31 juillet 1976, un communiqué de presse de la NASA faisait mention d'une formation « ressemblant à une tête humaine »...

À suivre : Maintenant que le roi Hala-Anlô destitué s'est réfugié sur terre, un autre a pris sa place sur NIBIRU. C'est ce nouveau roi qui s'appelle "ANU" de son vrai nom, Ha'a-Nu'u qui, ayant appris que son prédécesseur a trouvé de l'or en abondance dans sa nouvelle planète (Terre) le rejoindra...

Les Sumériens sont fiables...



Thiemo Cisse



Ben Ibrahim Quand j'ai vu le nom Issa Kaou N'Djim dans le machin machin regroupement je me suis dit quand c'est gâté c'est gâté Il est dans la même classification périodique des humains avec les 5ème C Poissetologuedos

■ **Nouhoum Koné**



Kylian Mbappé annonce son départ du PSG:

" Je comptais faire une annonce en fin de saison, mais la situation n'est plus possible. Se faire sortir constamment à la 60ème minute comme l'attaquant Malien Sinayoko c'est un manque de respect. J'ai décidé de quitter le Paris SG, pour rejoindre le Real Madrid en juin prochain. J'ai déjà hâte de commencer cette nouvelle aventure ."



■ **Konimba Sidibé**



Bonne et joyeuse fête de Pâques 2024 à nos frères et sœurs chrétiens du Mali et du reste du monde, dans la paix et la concorde

■ **MOUNTAGA TALL**



JOYEUSES PÂQUES 2024

Nos compatriotes chrétiens et ceux du monde entier célèbrent aujourd'hui Pâques, événement central de la foi chrétienne.

Avec la coïncidence entre le Ramadan musulman et le Carême chrétien et la proximité de Pâques et peut-être de Leylatul Qadr, notre pays, le Mali, bénéficiera sans doute des bienfaits des prières formulées pendant ces moments précieux pour un Mali de paix et en paix.

Joyeuses Pâques!



COMMUNIQUÉ

DIRECTION GÉNÉRALE



INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

Le Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les rentiers d'accidents du travail du district de Bamako que l'INPS procédera à un contrôle physique de tous les rentiers de Bamako.

Le contrôle physique des rentiers de Bamako est prolongé jusqu'au 16 février dans toutes les agences principales de l'INPS de Bamako, ainsi qu'au niveau de l'inspection générale à l'immeuble ECOBANK.

Ce contrôle concerne tous les modes de paiement, y compris la caisse et les virements bancaires.

Les bénéficiaires doivent se munir des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le Carnet AT ou le numéro AT.

La Direction Générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de tous les concernés.

Bamako, le 06 février 2024
La Direction Générale

INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

Kayes**La direction régionale de l'INPS reçoit la visite du gouverneur de la région**

Le 29 mars 2024, à la tête d'une forte délégation, le Gouverneur de la Région de Kayes s'est rendu à la Direction Régionale de l'Institut Nationale de Prévoyance Sociale, l'INPS de Kayes pour s'enquérir de la situation de paiement de l'Assurance Maladie Obligatoire, l'AMO.

La délégation a été reçue par le Directeur Régional de l'INPS et une mission du Service Assurance Maladie Obligatoire, SAMO qui se trouve actuellement dans

la première région pour un travail de supervision.

Après avoir remercié le Directeur Général de l'INPS, M. Ousmane Karim Coulibaly à travers son Directeur Régional pour la qualité du travail de l'Institut partout au Mali, le Gouverneur s'est dit satisfait de l'évolution de la situation de paiement de l'AMO dans la région. Ainsi, il espère l'implication de tous les acteurs concernés pour la liquidation et paiement des factures AMO dans le délai.

A savoir que les syndicats des structures pharmaceutiques ont également pris part à ladite rencontre.

DIA Kadidia TANGARA,

Service des Relations Publiques, INPS

LE GOUVERNEUR DE KAYES EN VISITE À LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'INPS



L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA): Performances économiques et stabilité monétaire

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) célèbre actuellement ses performances économiques solides, attribuées en grande partie aux mesures et décisions prises par les présidents des pays membres. Le gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Jean-Claude Kassi Brou, a exprimé sa reconnaissance envers le président sénégalais, Macky Sall, et ses homologues de la région pour avoir contribué à la croissance économique et à la stabilité monétaire de l'UEMOA.

Selon M. Brou, les décisions prises par les chefs d'État ont renforcé l'union monétaire, permettant à l'UEMOA d'afficher des performances remarquables en termes de croissance économique et de stabilité monétaire. Il a sou-

ligné que ces performances crédibles sont le résultat des mesures visionnaires prises par les dirigeants de la région.

Le président de l'UEMOA, Abdoulaye Diop, a également souligné l'importance du soutien apporté par le président Sall, qui s'est engagé activement aux moments clés de l'institution financière. La présence et l'appui des présidents des pays membres ont joué un rôle crucial dans le succès et la solidité de l'UEMOA.

Il est à noter que l'UEMOA regroupe huit pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ces pays travaillent ensemble pour promouvoir la coopération économique et renforcer la stabilité monétaire dans la région ouest-africaine.

Les performances "très solides" de l'UEMOA sont le fruit d'une collaboration étroite entre les présidents des pays membres et témoignent de l'engagement de la région en faveur du développement économique et de la stabilité financière.

Arouna Sidibé



GRM

Le Mouvement "An Biko" soutient les veuves des Gendarmes tombés pour la patrie

Une cérémonie émouvante de remise de don offert par le Mouvement "An Biko" aux veuves des Gendarmes tombés pour la patrie s'est tenue le mercredi 27 mars 2024 au Camp N°2 de la Gendarmerie Nationale. Sous la présidence du Chef d'Escadron, Chef de Division de l'Action Sociale de la Gendarmerie Nationale, le Commandant Mariam Bouaré, plusieurs autorités militaires et civiles étaient présentes pour soutenir cet acte de solidarité.

L'objectif de cette initiative humanitaire est de soulager la souffrance des veuves en ce mois béni de Ramadan. Le don, composé de riz, de sucre et d'huile, met en lumière le rôle crucial du service social de la Gendarmerie Nationale dans l'assistance aux familles des Gendarmes ayant sacrifié leur vie pour défendre la patrie.

Dans son discours, la vice-présidente du Mouvement "An

Biko", Mme Touré Binta Niane, a souligné l'engagement de leur mouvement envers la population malienne, visant à contribuer à l'amélioration du Mali. Elle a appelé à la solidarité de tous ceux qui ont les moyens pour soutenir la nation.

Le Commandant Mariam Bouaré a observé une minute de silence en mémoire des disparus de la crise, mettant en avant les souffrances endurées par les femmes et les enfants, victimes d'atrocités aux conséquences psychologiques et économiques dévastatrices.

Elle a souligné que ce don, au-delà de son aspect matériel, est un appel à la générosité envers ces victimes de guerre. Mme Bouaré a également salué le Mouvement "An Biko" en tant que source d'inspiration pour les actions sociales au Mali.

La présidente des veuves, Mme Awa Sylla, a exprimé la gratitude de toutes les veuves de la Gendarmerie Nationale envers le Mouvement "An Biko" pour ce geste symbolique en leur honneur. Cette initiative témoigne de la solidarité et du soutien envers ceux qui ont fait le sacrifice ultime pour la sécurité et la défense de la patrie.

Fatou Sissoko



Photo DIRPA

Ramadan : L'ANSE remet des kits alimentaires aux veuves et orphelins des militaires et para- militaires

La Direction du Service Social des Armées (DSSA) a abrité, le jeudi 28 mars 2024, la cérémonie de remise de don de la Commission Nationale de Sounkalo Solidarité, présidée par l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat au profit des veuves et orphelins des militaires et paramilitaires. Cette remise d'une importante quantité de kits alimentaires s'inscrit dans le cadre des activités de Solidarité ramadan.

Composée de 200 sacs de riz de 50 kg, de 200 sacs de sucre de 50 kg et de 100 sacs de mil de 50 kg, cette donation a concerné 200 bénéficiaires (blessés de guerre, veuves et orphelins des militaires et paramilitaires).

Dans son allocution, le Directeur du Service Social des Armées, le Colonel-major Bréhima SAMAKE, s'est dit très heureux de réceptionner cette importante quantité de kits alimentaires, acquise grâce aux efforts inlassables de la Commission Nationale de Sounkalo Solidarité (CNSS), présidée par l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat (ANSE).

Pour le premier responsable de la DSSA, ce geste phi-

lanthropique prouve à suffisance combien le devenir des familles des militaires est une priorité majeure des plus hautes autorités du Mali.

Selon le directeur, par l'octroi de ces kits alimentaires au profit des victimes de guerre, l'ANSE réalise les vœux de 200 familles se trouvant dans le besoin.

Somme toute, le Colonel-major SAMAKE a manifesté la solidarité de son service envers toute la population malienne, les victimes et leurs familles qui traversent une période difficile. L'Officier supérieur a rassuré les donateurs de son engagement ferme à assister les militaires et leurs familles pour leur bien-être pendant ces moments difficiles.

Quant à Mme Niangaly Fanta GUINDO, représentante des bénéficiaires, elle s'est dite très heureuse de cette donation de kits alimentaires qui viennent combler un besoin de première nécessité.

Enfin, Mme GUINDO a, au nom de l'ensemble des bénéficiaires, remercié les autorités de la Transition pour ce geste généreux qui leur permettra de passer au mieux les jours restants de ce mois béni de ramadan.

La remise des kits aux bénéficiaires et une photo de famille ont marqué la fin de cette cérémonie.

Stagiaire Alassane AHAMADOU
Forces Armées Maliennes



MJDH**Remise de 1000 exemplaires du recueil des circulaires du département**

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme célèbre le succès de la cérémonie de remise des 1000 exemplaires du recueil des circulaires du MJDH qui s'est tenue dans la salle de conférence du département. Cet événement a été présidé par Monsieur le Secrétaire général du Ministère, Dr Boubacar S. Diarra, et a été marqué par des moments solennels et significatifs.

L'intervention éloquente du Directeur pays du projet LUCEG a mis en lumière l'importance cruciale de ce recueil dans le fonctionnement quotidien de la justice. La cérémonie de remise officielle des 1000 exemplaires au Secrétaire général par le Directeur pays du projet LUCEG

symbolise la transmission de connaissances et de directives essentielles pour le corps judiciaire. Les propos éclairés du Secrétaire général ont souligné l'engagement indéfectible du MJDH envers la primauté du droit et les droits de l'homme.

La prestigieuse cérémonie a également compté la présence du représentant de l'Ambassade du Canada et du représentant de l'OCLEI. Les circulaires, couvrant la période de 2016 à 2023, constituent un pilier essentiel dans l'arsenal de références et de directives à disposition des magistrats, garantissant ainsi la justesse et l'équité dans l'application de la loi.

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme exprime sa profonde gratitude envers tous les participants ayant contribué au succès de cette cérémonie emblématique, témoignant ainsi de l'importance capitale accordée à la justice et aux droits de l'homme.

Fatou Sissoko





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

OCLEI: Ce qu'il faut savoir en 2022

- 23 activités de sensibilisation (ateliers, séminaires, formations, conférences) à travers le Mali.
- 2 063 personnes de toutes les couches socio-professionnelles ont été directement touchées.
- 23 dossiers transmis à la justice de 2019 à 2022 pour un montant de 23 milliards 855 millions de FCFA ; soit environ un dossier par personne.
- Les profils des personnes mises en cause sont : membres du Gouvernement, élus locaux, Administration générale, armée, justice, administrations financières, péage, affaires étrangères.
- Les biens illicites identifiés sont composés de bâtiments, terrains et comptes bancaires.
- Le nombre des déclarations de biens a baissé drastiquement. Elles ont diminué de 48,28%.
- L'OCLEI a fait faire une étude sur les techniques d'enrichissement illicite. Elle a montré que 50,70% des citoyens interrogés trouvent qu'il y a de la corruption à Kayes, 41,80% à Bamako, 40,90% à Ségou et 17% à Sikasso.
- 76% des citoyens interrogés estiment qu'il y a de la corruption dans les services des douanes, 74% pour la Justice, 72% pour les Impôts, 72% pour la Police et 39% pour les Eaux et Forêts.
- La même étude précise que les biens illicites acquis au Mali sont « exportés » dans les pays suivants par ordre d'importance : France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Canada et Etats Unis d'Amérique.
- 85% des biens des cadres maliens sont constitués d'immeubles (maisons d'habitation, bâtiments commerciaux, fermes, terrains).
- Le Mali, depuis juin 2022, assume la charge de Premier Vice-Président de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA).
- Le Mali a été unanimement désigné par les pays membres de l'Association des Autorités Anticorruption d'Afrique pour abriter la 7ème Assemblée générale de l'organisation panafricaine de lutte contre corruption. Ces décisions consacrent le leadership du Mali dans la lutte contre la corruption en Afrique.



N° VERT

80 00 22

Opération Sounkalo Solidarité : Remise de vivres aux veuves de Bamako



Ce jeudi 28 mars 2024, le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Dr COULIBALY Mariam MAIGA, a supervisé la remise de vivres à 1000 femmes veuves des six communes du District de Bamako. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'opération Sounkalo Solidarité, lancée par les plus hautes autorités, visant à soutenir les populations les plus vulnérables pendant ce mois béni.

La cérémonie s'est déroulée sur deux sites différents : le terrain Sakaly de Medina pour les communes I,

II, III et IV, et le terrain public de Niamakoro pour les communes V et VI. Au total, 1000 sacs de céréales ont été distribués, avec 666 veuves des communes de la rive gauche et 334 des communes de la rive droite de Bamako recevant chacune un sac. La remise a été effectuée par la cheffe du département de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Dr COULIBALY Mariam MAIGA.

Les coordinateurs des chefs de quartiers des deux sites ont exprimé leur gratitude envers les autorités pour ce geste envers les veuves,

soulignant l'importance de cet acte de solidarité et d'humanisme. Les représentants des autorités locales ont également salué cette initiative comme une manifestation de partage envers les plus démunis du pays.

Les bénéficiaires, quant à elles, se sont réjouies de recevoir cet appui crucial pendant le mois de Ramadan. Maïmouna Dembélé, porte-parole des bénéficiaires, a exprimé la reconnaissance des femmes veuves pour cette initiative du gouvernement. Elle a souligné l'importance de ce



geste pour les familles dans le besoin.

Le Ministre COULIBALY Mariam MAIGA a mis en avant le rôle essentiel des femmes dans la société, soulignant qu'elles sont le socle de la famille et de la nation. Elle a souligné que tout soutien apporté aux familles est bénéfique pour l'ensemble de la société. La Ministre a également évoqué les difficultés rencontrées par les veuves, reconnaissant les lourdes charges qu'elles doivent assumer.

Cette distribution de vivres aux veuves de Bamako témoigne de la solidarité et de l'engagement des autorités envers les populations les plus vulnérables. Elle reflète l'importance de soutenir et d'accompa-

agner ceux qui sont dans le besoin, contribuant ainsi à renforcer le tissu social de la communauté. La déclaration du Ministre Maïga met en lumière l'importance de soutenir les familles monoparentales, en particulier celles dirigées par des femmes ayant la responsabilité des enfants et d'autres tâches à accomplir. En effet, la charge de gérer une famille seule peut être très lourde, et toute aide apportée à ces familles est un geste philanthropique louable.

Engagement envers le bien-être des familles et des femmes veuves civiles

Le Ministre met en lumière l'engagement des plus hautes autorités envers le bien-être des familles, en particulier des femmes veuves

civiles qui se retrouvent fréquemment dans des situations difficiles. La création de la Commission Nationale de Solidarité envers les veuves civiles illustre les efforts inlassables du Gouvernement pour soutenir ces femmes et leurs enfants.

En reconnaissant la profonde portée de cette action envers les veuves et les orphelins, le Ministre souligne que le bien-être de ces groupes vulnérables demeure une priorité pour les autorités du pays. En adressant des vœux de bonheur à l'ensemble des citoyens, elle met en avant l'importance de la solidarité et du soutien mutuel au sein de la société.

■ Karamoko B Keita

www.malikile.com

Instances dirigeantes des entreprises

Atelier de réflexion et d'échanges pour promouvoir la représentativité des femmes



Un atelier de réflexion et d'échanges s'est tenu au Mémorial Modibo KEITA, réunissant des femmes entrepreneures sous le thème "La représentativité des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises". Organisé dans le cadre de la Célébration de la Journée internationale des Femmes, la cérémonie a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en tant que représentant de Madame le Ministre.

L'objectif principal de cet atelier était de contribuer à la promotion des femmes dans les entreprises et de soutenir les femmes entrepreneures en leur offrant un meilleur

accès à l'information sur les dispositifs d'accompagnement et de soutien. Des interventions et des panels thématiques ont été organisés, notamment sur les thèmes "Comment améliorer la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes" et "Quelle synergie d'actions pour le développement de l'entrepreneuriat féminin?".

Au cours de la cérémonie, la représentante résidente de l'Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Dev), Mme Camara Murielle HERMOUET, a souligné l'importance de valoriser le potentiel des femmes entrepreneures maliennes et de réfléchir aux défis auxquels elles sont confrontées. Elle a également mis en avant

les leviers à actionner pour favoriser le positionnement des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises et le développement de leurs activités économiques.

M. Drissa GUINDO, Secrétaire Général du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, a partagé des statistiques mondiales et nationales sur la représentativité des femmes dans le monde du travail. Il a souligné que seulement 18,3% des entreprises sont dirigées par des femmes au niveau mondial, et que les femmes ne représentent que 19,9% des créateurs d'entreprises au Mali, toutes modalités juridiques confondues.



Selon le recensement général des unités économiques (RGUE), les unités économiques dirigées par des hommes représentent 86% du total recensé, contre seulement 14% pour les femmes. Ces chiffres mettent en lumière les défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures et soulignent la nécessité de mettre en place des actions concrètes pour favoriser leur inclusion et leur réussite dans le monde des affaires.

Cet atelier a donc été l'occasion de

sensibiliser, d'échanger et de proposer des pistes de réflexion pour favoriser une plus grande représentativité des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises, ainsi que pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin. Son Excellence Monsieur Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'État, a accordé une importance particulière à la problématique de l'entrepreneuriat des femmes dans sa politique de développement socio-économique, démontrant ainsi l'engagement des plus hautes autorités

à soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Reconnaissance des Contributions et Objectifs pour l'Égalité des Genres dans le Monde des Affaires

De plus, il convient de souligner l'hommage rendu aux intervenants, en particulier à Mamadou BA, Directeur Général de l'APEJ, pour leur contribution de qualité aux divers sujets abordés. Ces sujets englobent la discussion des défis, des obstacles et des leviers pour une meilleure représentation des femmes dans les organes de direction des entreprises, ainsi que la sensibilisation des femmes entrepreneures aux dispositifs d'accompagnement disponibles.

Enfin, les objectifs visés englobent l'identification des mesures nécessaires pour accroître la participation des femmes aux organes de direction des entreprises. Cela reflète une volonté de promouvoir l'inclusion et la promotion des femmes dans le domaine des affaires.

Dans l'ensemble, ces actions et initiatives visent à soutenir l'entrepreneuriat féminin, à lever les obstacles rencontrés par les femmes dans le milieu professionnel et à encourager leur participation active aux organes de direction des entreprises, contribuant ainsi à une plus grande égalité des genres et à un développement économique plus inclusif.

■ Ibrahim Sanogo

Abonnez-vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp:70 44 22 23 - Mail:fd@gmail.com

Site:www.malikile.com



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**APPEL
GRATUIT**

**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

55ème session du Conseil des droits de l'homme

Engagement du Mali pour la lutte contre l'impunité et la promotion des droits de l'homme



Lors de la 55ème session du Conseil des droits de l'homme, le Mali a affirmé son engagement ferme à lutter contre l'impunité et à promouvoir les droits de l'homme dans le pays. Un dialogue interactif a mis en lumière les défis persistants auxquels le pays est confronté, notamment en matière de justice et de respect des droits fondamentaux.

Le rapport présenté lors de cette session souligne la volonté des autorités maliennes de mettre fin à l'impunité. Plusieurs mesures concrètes

ont été prises dans ce sens, telles que l'ouverture systématique d'enquêtes pour les violations graves des droits de l'homme, la mise en place d'une antenne du Pôle anti-terrorisme à Mopti pour renforcer l'efficacité des actions, ou encore la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Biens saisis ou confisqués.

Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour lutter contre l'esclavage par ascendance. Des circulaires ont été émises pour

inciter les autorités à traiter avec diligence les cas de violations des droits de l'homme liés à ce phénomène, et un avant-projet de loi contre l'esclavage sous toutes ses formes est désormais disponible.

Le Mali a également réalisé des avancées significatives sur le plan politique, avec l'organisation réussie d'un référendum constitutionnel et la promulgation d'une nouvelle Constitution en 2023. Ces réformes participent à la



volonté des autorités maliennes de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays.

Enfin, dans le cadre du processus de paix et de réconciliation nationale, le gouvernement malien a décidé de mettre fin à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Il privilégie désormais un dialogue direct entre les Maliens pour trouver des solutions endogènes à la crise multidimensionnelle que traverse le pays.

Cette déclaration du Mali souligne les efforts entrepris pour renforcer l'État de droit, promouvoir les droits de l'homme et instaurer une paix durable dans le pays. Ces actions témoignent de la détermination des autorités maliennes à surmonter les défis actuels et à construire un avenir meilleur pour tous les citoyens.

Création de l'Agence de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des crises au Mali : Cette agence a été établie pour superviser

et coordonner les actions de réparation en faveur des victimes des crises au Mali.

Garantie de la liberté d'expression et d'opinion : Au Mali, la liberté d'expression et d'opinion sont des droits constitutionnels protégés. Cependant, leur exercice doit respecter les lois en vigueur dans le pays.

Redéploiement des services sociaux de base dans les régions du Centre et du nord du Mali : Grâce au renforcement des forces armées maliennes, les services sociaux de base sont en train de se rétablir dans plusieurs zones touchées par les crises.

Lutte contre les violences basées sur le genre et les violences sexuelles : Le Mali prend en charge cette problématique à travers l'intégration de mesures spécifiques dans les projets de Code Pénal et de Code de Procédure Pénale.

Promotion de l'égalité du genre et lutte contre les violences basées sur

le genre (VBG) : Le processus de mise en place des points focaux genre se poursuit dans toutes les juridictions pour promouvoir l'égalité entre les genres et lutter contre les VBG.

Coopération avec les mécanismes des droits de l'Homme : Le gouvernement malien s'engage à coopérer avec les mécanismes des droits de l'Homme tout en veillant à préserver sa souveraineté. Il rejette la politisation et l'instrumentalisation des droits de l'Homme.

Soutien à l'Expert indépendant des droits de l'Homme : Le Mali soutient le mandat de l'Expert indépendant et l'encourage à mener ses actions de manière objective et constructive.

Ces différentes initiatives et engagements témoignent des efforts du Mali pour promouvoir les droits de l'Homme, l'égalité des genres et la reconstruction post-crise dans le pays.

Karamoko B Keita

Fin de la transition au Mali : La classe politique dénonce le silence des autorités de la transition



La durée de 24 mois fixée par les autorités de la transition le 6 juin 2022 a expiré le 26 mars 2024.

Plusieurs partis politiques maliens ont dénoncé, mercredi, le silence des autorités de la Transition quant au chronogramme électoral.

Il s'agit notamment du Parti Africain pour la solidarité et la justice (PASJ), le Rassemblement pour le Mali (RPM), le PARENA (Parti pour la renaissance nationale), le Parti pour le développement économique et la solidarité (PDES), le Yelema (Changement) et le Mouvement du 5 Juin Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP MaliKura).

Les partis Adema PASJ et le PARENA invitent ainsi les autorités à fixer de manière consensuelle un calendrier de retour à l'ordre constitutionnel par des élections libres, transparentes et crédibles.

Ils exhortent les autorités à créer les conditions de la confiance et de l'union sacrée autour du Mali et des forces de défense et de sécurité pour faire face aux menaces et aux défis qui assaillent le pays, à libérer les prisonniers d'opinion et permettre le retour des exilés politiques.

Le Parti pour le développement économique et la solidarité (PDES) a pour sa part exprimé ses vives

inquiétudes et son manque de lisibilité face à la trajectoire de la transition avant d'exhorter les autorités à sortir du silence et à œuvrer pour le retour à l'ordre constitutionnel normal.

Le Rassemblement Pour le Mali (RPM) appelle à la responsabilité du Président de la Transition pour mettre en place de toute urgence un nouveau mécanisme transitionnel pour un retour à l'ordre constitutionnel dans un délai de six (06) mois.

Le M5 RPF MaliKura et YELEMA rappellent que c'est la seconde fois que le président de la transition et son gouvernement sont à défaut

BAMADA.NET

CADRE D'ÉCHANGE DES PARTIS ET REGROUPEMENTS POLITIQUES POUR UNE TRANSITION RÉUSSIE



de respect de leur engagement, relatif à l'organisation d'élections crédibles devant mettre fin à la transition.

Ils invitent en outre le peuple à se mettre ensemble et à défendre les principes de la démocratie et de la bonne gouvernance gages d'un Mali de progrès et de justice.

Pour rappel, la durée de la transition au Mali a été fixée à 24 mois, avait annoncé le 6 juin 2022, le ministre de l'Administration territoriale et porte-parole du gouvernement, le

Colonel Abdoulaye Maiga.

« La durée de la transition au Mali est fixée à 24 mois, à compter du 26 mars 2022, conformément à l'article 22 de la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la transition », a-t-il indiqué, lisant un décret signé par le Président de la transition, le Colonel Assimi Goïta. Le 18 août 2020, un coup d'État est intervenu, mené par le colonel Assimi Goïta, après de nombreuses manifestations organisées par le Mouvement du 5 Juin Rassemblement des Forces

Patriotiques (M5-RFP). Bah N'Daw, colonel à la retraite et ancien ministre de la Défense, est désigné président de la transition, alors que le Colonel Assimi Goïta, meneur du coup d'État, est désigné vice-président chargé des questions de défense et de sécurité. Un changement de gouvernement a conduit ensuite à un second coup d'État, dit aussi « coup de force », le 25 mai 2021, le colonel Assimi Goïta déposa Bah N'Daw, président de la Transition, et prit la tête du pays.

Source: Anadolu

www.malikile.com

Préparatifs du ramadan : La course contre la montre chez les couturiers

À quelques jours de la fête du ramadan, les ateliers de coutures ne désemplassent pas. Les tailleurs semblent bien se frotter les mains. Mais beaucoup limitent leurs commandes pour éviter des problèmes avec les clients.



À Bamako, l'affluence est grande chez les tailleurs. Si certains ne prennent plus de commandes, d'autres continuent de recevoir des habits de leurs clients. Ladjji Kanouté et Awa Koné travaillent d'arrache-pied pour satisfaire leurs clients malgré les délestages.

« J'ai commencé à coudre les habits de fête avant le mois de jeûne. Actuellement, je ne prends plus des habits d'un client. Je m'occupe exceptionnellement de certains qui n'ont prévenu à

l'avance. Sinon je suis débordé. Avec le délestage, je souhaite finir à temps afin de satisfaire mes clients », rapporte ce dernier.

« Je continue de recevoir des commandes. Car, certains clients sont en retard faute d'argent. Mon équipe et moi ferons tous pour satisfaire nos clients », affirme ce tailleur.

Du côté des clients, on estime que les prix de couture surtout les modèles sont très chers cette année.

« Les prix de la couture ont augmenté », regrette ce client. « Les couturiers sont chers. Ils évoquent des coupures d'électricité. Actuellement, un complet coûte 12.500Fcfa » se désole cet autre.

Entre clients et couturiers, les veilles de fêtes ne sont jamais sans histoires. Même débordés par les commandes, certains tailleurs ne se privent jamais de prendre les habits des clients.

Studio Tamani

Retrait des forces américaines du Niger : Washington demande des clarifications

Dans une directive datant du 16 mars 2024, les militaires au pouvoir à Niamey ont dénoncé avec effet immédiat l'accord de coopération militaire passé avec les Etats-Unis en 2012, affirmant que la présence américaine était illégale. Avant tout retrait, les Etats-Unis, qui comptent quelque 1100 soldats engagés dans la lutte anti-jihadiste dans le pays et d'une importante base de drones à Agadez, ont demandé plus de clarifications au Niger.



Washington, bien qu'il ait condamné le coup d'Etat militaire qui a renversé Mohamed Bazoum, a fait ami-ami avec les militaires de Niamey. Les Etats-Unis sont allés jusqu'à adouber le pouvoir d'Abdourahmane Tchiani. Avec à la clé la remise le 2 décembre 2023 de la copie figurée des lettres de créance de la nouvelle ambassadrice américaine, Kathleen FitzGibbon.

Pour garder leur relation avec le Niger dans le seul but de sauver leurs installations militaires, installations stratégiques. A travers cette reconnaissance, la Maison Blanche

et le département d'Etat américain ont voulu faire sortir progressivement le Niger de l'isolement diplomatique dans lequel certaines puissances et organisations régionales, notamment la France et la Cédéao, ont voulu le confiner depuis les événements du 26 juillet 2023.

Mais cette amitié n'a pas duré longtemps. Quatre mois après le retrait des troupes françaises du Niger, le 16 mars 2024 dans une directive, les autorités nigériennes ont dénoncé l'accord de coopération qui liait les deux pays. Niamey a fait comprendre aux Américains que leur gigantesque base aérienne 201

d'Agadez et ses 1100 soldats engagés dans la lutte anti-jihadiste sont désormais indésirables.

Avec cette directive d'un trait de plume, le général de brigade Abdourahmane Tchiani, le nouvel homme fort de Niamey, a annoncé la fin d'une relation bilatérale étroite avec Washington vieille de douze ans.

Il a justifié sa décision par le fait que cet accord a été imposé par les Etats-Unis, arguant qu'il n'a jamais été approuvé par les citoyens nigériens. Il a également reproché au pays de l'oncle Sam le manque de



respect envers les normes diplomatiques, particulièrement durant la récente visite des officiels américains à Niamey.

Ce départ forcé est donc un immense revers stratégique pour Washington qui, jusque-là, s'était montré très conciliant avec les militaires.

Malgré cette dénonciation, le Pentagone a dû travailler par tous les moyens avec les autorités nigériennes pour déterminer s'il existe un moyen viable pour les troupes américaines de rester dans le pays.

Ce n'est un secret pour personne, le Niger est un point stratégique pour les Américains. Cette présence permet à l'armée américaine d'avoir un regard sur l'ensemble du Sahel et en particulier sur la Libye, qui est la voie d'accès vers la Méditerranée et d'y faire planer une menace armée.

D'où la présence des gigantesques moyens humains et matériels sur la base aérienne d'Agadez. Se-

lon les derniers décomptes, il y a aujourd'hui sur les tarmacs deux avions de renseignement électromagnétiques, deux hélicoptères de manœuvre et surtout une dizaine de drones MQ 9 Reaper.

Dans ce nouveau bras de fer entre Washington et Niamey, des questions fusent de partout. Quelles implications en termes de sécurité nationale après le départ des Américains au Niger ? Quels sont les possibles scénarios futurs en termes de relations diplomatiques entre le Niger et les Etats-Unis ? Quel avenir pour les Américains dans le Sahel ?

Certains experts en sécurité affirment déjà que si un moyen viable n'est pas trouvé entre les deux parties pour le maintien des troupes américaines dans le pays, les conséquences seront énormes pour le Niger en proie aux attaques jihadistes, mais aussi pour l'ensemble de la région du Sahel.

"Le départ des forces américaines pourrait créer un vide sécuritaire, of-

frant potentiellement un avantage aux groupes terroristes actifs dans la région. En outre, les relations Niger-Etats-Unis sont fortement complexifiées par cette annonce. C'est le dernier signe en date de l'affaiblissement des liens entre les deux nations. L'impact sur d'autres aspects de la coopération bilatérale reste incertain mais sera obligatoirement important pour la population civile", a analysé un expert en sécurité au Sahel.

Cependant l'hypothèse la plus plausible serait que les Etats-Unis voudront conserver des moyens de surveillance au Sahel. Déjà le Tchad peut apparaître comme une destination logique. Le pays est frontalier avec le Niger, il a une frontière commune avec la Libye. L'idée de créer des bases franco-américaines en Afrique de l'Ouest est évoquée avec insistance ces dernières semaines, même si pour l'heure rien n'est écrit.

Ousmane Mahamane
Source: Mali Tribune

Le Niger crée sa propre école de pétrole et de gaz : Le pays est devenu producteur du pétrole depuis 2011



Les autorités nigériennes ont annoncé la création d'une École nationale de pétrole et de gaz (ENPG) rattachée à l'université André Salifou de Zinder, dans le centre du Niger.

L'annonce a été faite par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique.

"Il est créé une École Nationale de Pétrole et ce Gaz, en abrégé ENPG, à l'Université André Salifou de Zinder", a indiqué un arrêté du ministère consulté par Anadolu.

"L'École nationale de pétrole et de gaz poursuit une mission de service public à travers la formation professionnelle, l'enseignement technique et technologique, la recherche et l'innovation technologique dans le secteur pétrolier en amont et en aval", a expliqué la même source, précisant que la nouvelle école, est chargée, entre autres, d'assurer la formation de niveau licence professionnelle et master professionnel, ainsi que le perfectionnement et le recyclage des ingénieurs et techniciens dans le secteur pétrolier.

Le Niger est devenu pays producteur du pétrole en 2011, avec la mise

en exploitation des blocs d'Agadem situés dans la région de Diffa, au sud-est du Niger. Les 20 mille barils exploités chaque jour par la société chinoise CNPC étaient raffinés à la Société de raffinage de Zinder (Soraz).

Depuis le début de l'année 2024, le Niger a commencé à vendre son pétrole brut sur le marché international, à travers un pipeline de près de 2 mille kilomètres par lequel le pétrole est acheminé vers le port de Sèmè au Niger. La production est passé de 20 mille à 110 mille barils par jour.

Source : Anadolu

Stage d'après CAN : Les aigles impressionnent !

Le Mali a remporté ses deux premiers matchs amicaux face à la Mauritanie et au Nigéria, vice-champion d'Afrique. Les Aigles impressionnent avec deux victoires par deux (2) buts à zéro (0).



Après la grande désillusion de la CAN Côte d'Ivoire 2023, il fallait vite retravailler le moral côté Malien et c'est désormais chose faite. En effet, Éric Sékou Chelle a nettement réussi son stage d'après CAN et d'avant des échéances importantes comme les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, édition 2025.

Pour ce faire, il fallait relancer l'équipe, redynamiser certains secteurs et surtout donner confiance à ses attaquants. Ainsi à l'issue de ces journées FIFA, Éric Sékou a

atteint ces objectifs clés. Son premier match amical de l'année 2024 s'est soldé sur un score de deux (2) buts à zéro (0) contre la Mauritanie. Les Aigles ont dominé les Mourabitounes dès le début du match, avec des buts rapides de Modibo Sagna (9e minute) et surtout d'El Bilal Touré (12e minute), qui signe définitivement son retour après une longue absence.

Face au Nigéria, vice-champion d'Afrique, le 26 mars 2024, les Aigles du Mali ont encore impressionné avec une victoire très honorable de

deux (2) buts à zéro (0). Là encore, El Bilal Touré a trouvé le chemin des filets dès la 18e minute de jeu avant que l'homme en forme, Kamory Doumbia ne double la mise.

Lors de ce stage, le sélectionneur malien, Eric Sékou Chelle, a profité de l'occasion pour donner du temps de jeu à trois nouveaux joueurs centraux. Il s'agit de Modibo Sagnan, Abdoulaye Diaby et Daouda Guindo.

Amadou Kodio

Source : Ziré



Bélier (21 mars - 19 avril)

Des informations importantes pourraient vous être confiées par une personne de votre entourage professionnel. Cela pourrait vous offrir l'opportunité d'améliorer l'ambiance au travail et de booster votre confiance en vous. Votre réputation auprès de votre hiérarchie s'en verrait renforcée grâce à votre capacité à instaurer un climat positif autour de vous. Ces répercussions pourraient vous permettre de développer votre carrière.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous pourriez avoir envie de promouvoir votre activité professionnelle, mais peut-être que vous peinez à vous faire connaître. Gardez à l'esprit qu'un bon réseau professionnel constitue un excellent levier pour gagner en visibilité. Participez à des afterworks et utilisez davantage les réseaux sociaux pour parler de vous. Certaines plateformes professionnelles sont également idéales pour mettre en avant son talent et son savoir-faire.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Aujourd'hui, vous ferez face à des défis dans votre vie professionnelle. La communication jouera un rôle essentiel dans votre réussite, permettra de dissiper les tensions et de résoudre les conflits naissants. Assurez-vous de bien communiquer avec vos collègues, supérieurs et clients. Des discussions ouvertes et transparentes contribueront à résoudre les problèmes et à avancer. Des projets pourraient alors se concrétiser.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Un grand changement pourrait être entamé aujourd'hui si vous vous en donnez les moyens et prenez les bonnes décisions. Une nouvelle aventure pourrait commencer, ce qui a tendance à vous effrayer un peu. Cette voie différente peut vous apporter son lot de questionnements et de défis. Prenez le temps de bien vous former à travers des podcasts et des articles de blogs. N'hésitez pas à demander conseil autour de vous.



Lion (22 juillet - 23 août)

Votre sens de la diplomatie sera prochainement mis en avant. Abordez les situations délicates au travail avec tact. Votre capacité à naviguer habilement dans les relations professionnelles peut ouvrir des portes vers des collaborations enrichissantes et des opportunités de croissance. Soyez à l'écoute des besoins de votre équipe et/ou de vos collaborateurs proches. Ils pourront constituer des piliers solides pour mettre en œuvre des solutions de crise.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous devez veiller à votre organisation au travail. Si ce n'est pas déjà fait, structurez votre planning et respectez-le à la lettre. Cela vous permettra d'éviter l'éparpillement et de canaliser votre énergie. Vous gagnerez en productivité et vos efforts seront remarqués par votre hiérarchie. Des appréciations positives de la part de vos collègues sauront valoriser vos progrès.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous hésitez à prendre une décision qui changera le cours de votre carrière. Les astres sont à vos côtés aujourd'hui pour que vous fassiez le bon choix. Ils mettront plusieurs signes sur votre route, à vous de les débusquer et d'en tirer les bonnes conclusions. Quel que soit votre choix, faites-le de façon éclairée, et une fois que vous aurez pris une décision, vous vous sentirez apaisé et prêt à aborder cette nouvelle vie.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Soyez prêt à collaborer, à écouter, et à intégrer les idées des autres dans vos projets. Votre capacité à collaborer ou à diriger avec empathie sera la clé de votre réussite. N'hésitez pas à reconnaître les compétences de vos collègues et à créer un environnement où chacun se sent valorisé. Cultivez l'écoute et l'inclusivité pour établir des relations professionnelles solides et tirer le meilleur parti du potentiel de chacun.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous avez envie de tout plaquer en ce moment. Les tâches quotidiennes vous assomment, vos collègues vous agacent et l'ennui vous guette. Calmez votre impulsivité : prenez plutôt quelques jours de congé si vous en avez la possibilité ! Vous avez besoin de prendre l'air et de vous évader du bureau. Consacrez-vous à des activités qui vous enrichissent. Cela vous remettra sur pied et vous redonnera de la motivation pour votre travail.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous devrez maîtriser votre impulsivité et votre impatience pour faire preuve de discernement. Écartez certains projets qui ne reposent pas sur une base valable ou qui manquent d'une étude préalable sérieuse, et privilégiez ceux qui vous semblent les plus solides, avec des chances importantes de réussite à long terme. Prenez le temps d'analyser toutes les situations au lieu de vous lancer tête baissée dans l'inconnu.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Au travail, l'heure est au dépassement de soi, et cela ne vous fait pas peur. Vous avez de la suite dans les idées, tout le monde semble prêt à le reconnaître. Votre créativité débordante et votre goût pour les surprises vous poussent à déployer l'étendue de vos talents. Votre confiance en vous vous aide à vous entourer des bonnes personnes. Vous êtes une véritable pile électrique et parvenez à insuffler un élan d'énergie autour de vous.



Poisson (19 février - 21 mars)

Au travail comme dans la vie, il est impossible de sélectionner les personnes qui nous entourent, et souvent il faut accepter les choses comme elles se présentent. Vous n'avez malheureusement pas le pouvoir de choisir vos collègues, encore moins votre hiérarchie, il faut donc composer avec. Le mieux serait de prendre les choses avec philosophie et d'apprendre à gérer les différents caractères et humeurs des autres.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 Malikilé</p> <p>KASSOUB invite les acteurs de la justice à la pédagogie à l'Assemblée</p> <p>Kamena lève le voile!</p>	<p>1274 Malikilé</p> <p>Commission de finalisation du projet de Constitution: Le rêve brisé</p> <p>Les enfants de Badalabougou servis</p>	<p>1275 Malikilé</p> <p>5ème édition de la Nuit de l'Entrepreneuriat: Un rendez-vous d'affaires et de partage d'idées novatrices</p> <p>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</p>	<p>1276 Malikilé</p> <p>Mali: Baron Binyamin Mousa Faki Mahamat reçu par Assimi Goïta</p> <p>La grosse arnaque!</p>
<p>1277 Malikilé</p> <p>Division des Femmes d'Aménagement et de protection des forêts et de la faune: La Visitation Générale d'ici le 14 Mars 2022</p> <p>242 filles et femmes installées</p>	<p>1278 Malikilé</p> <p>ALGE: Me Moustapha Cissé, l'homme de la situation</p> <p>Fcfa ou monnaies nationales. De quoi ont peur les pays de la zone franc?</p>	<p>1279 Malikilé</p> <p>Le responsable des Droits de l'Homme persona non grata</p> <p>Montaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</p>	<p>1280 Malikilé</p> <p>Deg élèves exposés à la querelle populaire</p> <p>Les travaux débutent aujourd'hui!</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23